L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 29 DECEMBRE.

FEUILLETON.

SPLENDEURS ET MISERES DE PARIS.

ROMAN D'ALFRED DE BRÉHAT.

TROISIEME PARTIE.

LE PRINCE AUX PERLES, PAR OCTAVE FÉRÉ.

XVIII.

LA CHAMBRE DES MORTS.

(Suite.)

Il n'eut que le temps de se rejeter de côté, et si l'alonge et Furmais n'eussent été là et ne l'eussent retenu vivement, ce grand corps serait tombé d'un bloc sur le tapis. Ils amortirent du moins sa chute, et le laissèrent là face contre terre.

—Que faut-il faire, patron? demanda Furmais en le montrant ainsi étendu.

—Emportez-le, répondit-il, et enfouissez-le dans le jardin.

En se baissant pour obéir, le rouletier fit un geste d'étonnement et ramassa quelque chose dont il se saisit avec vivacité et qu'il vint examiner à la lueur de la bougie.

—Ah! c'est curieux!.... dit-il, et pour sûr ça n'a jamais appartenu au scionneur.

—Qu'est-ce donc? demanda le patron; qu'y a-t-il encore?

—Voyez vous-même; qu'est-ce que cela signifie, et d'où cela peut-il venir?

Le baron reçut l'objet, et le regardant à son tour:

—Etrange!.... murmura-t-il tout pensif.

C'était un bijou de femme, une petite croix argent émaillée à la mode byzantine. Elle était passée dans un étroit velours de couleur sombre qui n'était pas dénoué, mais rompu, comme si on l'eût violemment arraché du cou de la jeune fille.

Cette croix avait doubles branches et diagonales, c'était une croix grecque.

XIX.

DECLARATION DE GUERRE.

Aga Nazir était de ceux qui n'ajournent pas l'occasion d'un acte de justice ou d'une bonne action. Prudent, patient et plein de persévérance quand les intérêts qu'il soutenait l'exigeaient, il avait la même spontanéité lorsque les choses étaient praticables sans retard.

Mis en possession des papiers de Saint-Vallier et de ceux de l'usurier des halles, il les examina avec discernement et les divisa en deux parts.

Pour le moment, il n'entrait pas encore dans sa stratégie de perdre le baron; il voulait, jusqu'à la dernière minute, arriver au châtiment de cet homme en ménageant, dans les limites extrêmes du possible, son nom, qu'une femme généreuse et irréprochable comme était Valentine avait le malheur de porter.

Ayant donc fait un tri et mis de côté les actes frauduleux, les correspondances, les notes qui concernaient les opérations où avait sombré la fortune de Jean de Rusolles, il prit les autres et se rendit chez un des chefs de la justice, auprès duquel sa qualité de membre de la récente ambassade persane le fit admettre sur le champ.

Saint-Vallier, ainsi qu'il l'avait laissé comprendre à Faustina, avait trouvé l'occasion et le moyen, sans doute par ses nombreuses relations dans la haute société, de constater l'exactitude du titre officiel d'Aga Nazir.

Cette partie de son histoire était d'ailleurs simple et semblable à celle d'un assez bon nombre d'explorateurs européens.

Ainsi qu'il l'expliqua aussi sommairement que possible au haut dignitaire chez qui il se trouvait, il était d'origine française; des aventures dans le détail desquelles il ne jugea pas à propos d'entrer l'avaient, à deux reprises, entraîné dans les pays du Levant, et finalement jusque dans le royaume de Perse. Son aptitude pour les langues orientales et son érudition profonde l'avaient puissamment secondé. Il était à Ispahan, dans une position brillante, lorsque le shah décida l'envoi d'une ambassade à Paris et à Londres. Il pouvait rendre au souverain de l'Iran de grands services en cette circonstance, et ce fut avec empressement qu'on l'admit dans le personnel de la légation.

Il n'était donc ni un intrigant, ni un homme suspect.

Sa situation officielle ainsi définie, comme il était sobre de paroles et n'avançait jamais que juste celles qui lui paraissaient utiles et sans inconvénient, il évita de dire par quelles péripéties terribles il avait passé, les luttes, les obstacles surmontés pour atteindre cette position considérable.

Ce qu'il évita surtout, ce fut de laisser rien percer de la pensée ardente qui l'avait soutenu à travers tant d'épreuves, sans jamais donner prise à la défaillance ni au découragement.

Il avait tout conquis pied à pied, trouvant encore moyen, par son invincible énergie, d'encourager et de réconforter les hésitations des amis que le hasard ou une mauvaise fortune commune lui avait associés.

S'étant condamné lui-même à l'exil jusqu'au jour où il se sentirait assez fort pour rentrer, il avait recueilli deux autres exilés, moins aguerris contre les injures du sort. Il leur avait infiltré sa propre vaillance, et comme c'étaient aussi deux natures ardentes et généreuses, il en était résulté une alliance d'autant plus étroite qu'elle reposait sur un but noble et grandiose.

Aujourd'hui, il pouvait, à son choix, occuper une haute dignité auprès du souverain asiatique qui appréciait sa valeur, ou bien, dans une obscurité relative, vivre princièrement encore partout où il lui plairait, grâce à la fortune dont il était possesseur. Mais, pour l'heure, il ne songeait ni à l'une ni à l'autre de ces conjonctures. Il avait fait serment de ne rien poursuivre hors de son but, et il se tenait parole.

—Excellence, dit-il au personnage qui le recevait, la justice française est la première du monde. C'est un fait acquis, et non une formule banale. Mais elle est exercée par des hommes, et les hommes les mieux intentionnés et les plus intègres sont susceptibles de se tromper et d'être trompés. Je viens donc à vous, plein de confiance, vous apportant l'occasion la plus précieuse pour un magistrat, celle de réparer une erreur judiciaire.

Le dignitaire, frappé de la gravité et de l'assurance de sa parole, l'écoutait avec attention et l'engagea à s'expliquer.

—Il y a, reprit-il donc, depuis bientôt deux ans, au bagne de Toulon, que j'ai visité avec le reste de l'ambassade, lors de notre débarquement, un malheureux condamné à tort. Il ne me connaît pas, et l'intérêt que je lui ai témoigné l'a touché profondément. C'est un pauvre homme, jeune encore. Il porte avec une résignation morne et une patience navrante le poids des fers qu'il n'a pas mérités. Se douleur lui a attiré les persécutions de ses odieux compagnons; pour ces misérables, elle n'était que de l'hypocrisie. Les chefs eux-mêmes, si souvent trompés à ces semblans d'honnêteté, ne lui ont pas ménagé les sévérités. Rien n'a pu entamer sa patience, et enfin, peu à peu, ses gardiens se sont départis de leur méfiance. Mais leur bonne volonté ne saurait aller loin, et Votre Excellence ne saurait s'imaginer la détresse et l'affaissement où j'ai trouvé cet infortuné.

Je l'ai questionné, et il m'a répondu qu'avec retenue, sans violence, sans récriminations; tout au plus un peu d'amertume se mêlait-elle à ses paroles. Cependant une douleur cruelle le consume; il est marié, il est père, et sa famille, s'en fiant à l'arrêt formidable qui l'a frappé, s'est éloignée de lui, et sa femme qu'il chérit, a appris à ses enfans à répudier son nom. Or, je vous le dis, Excellence, cet homme est non seulement un homme de bien, mais un martyr.

—Vous connaissez les détails de son histoire?

—De point en point, et plus complètement que s'il me l'eût dit lui-même. Voulez-vous me permettre de vous l'exposer en quelques mots?

—Parlez, représentant de la magistrature et de la justice, je dois vous entendre, et si vous parvenez à me convaincre, je saurai réparer...

—Ah! c'est que c'est une réparation éclatante et complète qu'il faudra!

—Dites avec confiance; tout ce qu'il y aura à faire, nous le ferons.

—Ce malheureux était possesseur d'un dépôt qu'il avait juré à un bienfaiteur, tombé lui-même dans la ruine, de conserver pour le rendre intact en temps et lieu. Il s'agissait d'un objet sans valeur pour lui, mais qui, pour des raisons dont je ne fatiguerai pas votre attention, en avait une immense pour des malfaiteurs riches et puissants contre lesquels il pouvait servir de pièce à conviction.

Ce qu'il fut tenté de démarches auprès de lui, les offres séduisantes qu'on lui adressa, les voies de douceur et de violence auxquelles on recourut, vous ne les imagineriez pas. Il résistait à tout, et, au risque de sa vie, il garda sa parole et son dépôt.

C'était cependant, je vous l'ai dit, un homme simple et d'un caractère timide, mais il était soutenu par le sentiment de l'honneur et de la reconnaissance.

Il restait à ses persécuteurs un moyen; c'était de perdre l'infortuné et de profiter de sa ruine pour obtenir de sa femme, qui n'avait pas les mêmes scrupules et les mêmes obligations, l'objet de leur convoitise. Perdre un homme de ce caractère et dans cette condition voisine de la misère, ce n'est pas œuvre bien difficile. Tout pourrait-il qu'on en est venu à bout. On l'a accusé d'actes frauduleux qu'il n'avait pas commis, des misérables ont fourni des signatures qu'on lui a attribuées; il a été enlacé dans un réseau si diaboliquement ourdi, on a si habilement exploité des actes de complaisance dont il était incapable d'apprécier la double portée, qu'on l'a fait jeter au bagne, où je l'ai vu.

—C'est une affaire très grave, ceci; y avez-vous suffisamment réfléchi?

—C'est ce que j'ai commencé par dire à Votre Excellence, et c'est pourquoi j'ai réclamé une réparation entière; car je ne réclame pas seulement la réhabilitation de la victime, mais le châtiment des coupables.

—Vous les connaissez?

—Voici qui vous les fera connaître aussi.

Son interlocuteur prit le dossier, auquel il avait joint des notes qui rendaient claires les choses obscures et indiquaient l'enchaînement des faits.

Le haut magistrat s'absorba dans cet examen, où sa grande expérience ne tarda pas à acquérir la preuve de ce qu'il venait d'entendre. Toutefois, il sentait une lacune,—c'était l'omission préméditée de la participation de Saint-Vallier, déguisé sous le nom de Joseph Pommier dans cette odieuse affaire.

—Justice sera faite, dit-il solennellement à son visiteur, vous avez ma promesse; mais pour qu'elle soit complète, comme il importe et comme vous le souhaitez, il est indispensable de ne rien brusquer, afin de saisir s'il se peut non seulement le principal coupable, mais tous ses complices.

Toutefois, dès aujourd'hui, j'envoie l'ordre de retirer Simon Tournaire du milieu où il est plongé; on aura pour lui des soins et des égards, et on le préparera ainsi à la réparation qui lui est due.

—J'ai déjà été assez heureux, reprit Aga-Nazir pour obtenir quelque chose en sa faveur. Sur mes instances, le directeur du bagne a bien voulu l'occuper dans ses bureaux et lui permettre de profiter de mes secours. Mais que Votre Excellence se hâte, car le pauvre homme est dans un état si affreux, que les instants perdus seraient peut-être irréparables.

—Je ne perdrai pas une heure. Une dépêche va partir à l'instant.

—La meilleure justice est la plus prompte, Excellence; je vous remercie du fond du cœur, car le dépôt pour lequel Simon Tournaire s'est sacrifié, c'est à moi qu'il devait revenir, et le ciel est témoin que si je n'ai pas eu ces preuves plus tôt, ce n'est pas faute de les avoir cherchées.

Les instructions partirent en effet sans retard. Elles reçurent la réponse suivante:

« En conformité de la dépêche de Votre Excellence, le nommé Simon Tournaire, inscrit sous le No......, a été extrait du bagne et conduit à l'hospice de la ville, où on lui a assigné un service très facile. Il est l'objet d'attentions et de soins auxquels il se montre très sensible. Son état de santé n'offre aucun symptôme inquiétant. Seulement, il est atteint d'une mélancolie douce que rien ne peut vaincre. »

En réalité, c'était la consomption qui dévorait le malheureux. Chaque jour, il perdait un peu de ses forces, son amaigrissement faisait compassion, et cet homme de trente ans était plus épuisé qu'un octogénaire.

En apprenant qu'il était l'objet de recommandations bienveillantes, il n'eut qu'une pensée et s'exprima qu'un désir:

—Ah! si je pouvais voir ma pauvre femme et mes pauvres enfants!....

On lui promit de s'occuper de ce souhait, mais comment le réaliser avec les précautions employées par Denise pour se faire oublier et la solitude où l'avait recueillie M. de Larsigny.

Aga Nazir, tenu au courant de ce qui concernait en gros la situation de son protégé, ignorait cette particularité, que les bureaux jugèrent sans doute sans doute, et dont ils ne s'occupèrent que suivant les voies administratives, en engageant la préfecture de police de se livrer à des recherches pour retrouver la jeune famille du forçat.

Il fut pris quelques informations, on parvint même à savoir que la mendiante aux deux enfants, longtemps tolérée par les agens dans la grande avenue des Champs-Elysées, pouvait bien être la femme de ce malheureux; mais on constata en même temps qu'elle avait disparu tout d'un coup avec son petit garçon et sa fille, sans laisser de traces, et sans avoir laissé pressentir ce départ aux gens de la maison dont elle occupait une mansarde comme celle où venait de mourir Mme Dubois, la mère d'Adèle.

Notre héros, instruit cependant de l'état de dépérissement de Simon, et ne voulant point s'en rapporter à des étrangers, mit en réquisition le docteur, son allié intime, et le dépêcha vers Toulon. En tout autre temps, il n'aurait même pas confié ce soin à cet autre lui-même, il aurait fait le voyage en personne.

Mais on sait au milieu de quelles complications critiques et décisives il se trouvait. Sa main énergique et sûre ne pouvait pas lâcher un seul jour les fils si péniblement saisis, et auxquels il restait un complément à donner.

Ang-Giang partit donc. Il connaissait l'ancien employé, et se chargea d'autant plus volontiers de cette charitable mission, que jamais l'idée de sa culpabilité n'était entrée en lui.

Il aurait peut-être éprouvé quelque difficulté à entretenir dans le secret nécessaire le pauvre Simon, si celui-ci se fût encore trouvé au bagne, mais à l'hospice rien ne fut plus aisé.

Hélas! les dépêches officielles n'exagéraient pas, l'état du forçat innocent ne laissait plus d'espoir.

Il reconnut le docteur, et sa joie, sa reconnaissance de la démarche ainsi accomplie pour revoir un infortuné tel que lui, se manifestèrent par d'abondantes larmes.

Puis il s'informa de sa femme et de ses enfans, son idée fixe à travers toutes ses épreuves. Tranquillisé sur leur sort, il regarda le ciel avec une sorte de ravissement et d'actions de grâces. Mais, à la vive surprise du docteur, il n'exprima plus le désir de les voir.

—Non, répondit-il doucement à la demande qui lui fut faite sur ses intentions à cet égard; je préfère qu'on ne les dérange pas. Si quel qu'un doit être éprouvé jusqu'au sent, il vaut mieux que ce soit moi, qui en ai l'habitude. Voyez-vous, cher docteur, il n'y a que deux issues probables à ma situation: ou l'anémie qui me consume va compléter son œuvre, et ces pauvres êtres chéris arriveraient pour me trouver expirant ou expiré, et ce serait pour eux un cruel chagrin. En apprenant ma mort par une autre, par une tierce personne, le coup sera beaucoup moins vif. Si, au contraire, j'en réchappe et que les bonnes nouvelles que vous m'apportez sur ma justification se confirment, eh bien! c'est moi qui irai les trouver et partager leur bonheur. Dites, n'est-ce pas plus raisonnable ainsi?

(A continuer.)

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 28 décembre 1866.

La semaine commerciale expire ce soir. L'animation est presque générale à la clôture. Le sucre et la mélasse ont trouvé beaucoup d'acheteurs à des prix plein et il y a eu assez de mouvement dans les produits de l'Ouest, mouvement qui a été suivi d'une nouvelle baisse dans la farine. Le coton a été plus recherché; les transactions se sont élevées à 8,000 balles, à des prix qui indiquent que les facteurs, grâce à la réaction favorable dans l'or et dans le change, sont parvenus à donner plus de force au marché. Les ventes des trois derniers jours comprennent 18,200 balles, ce qui fait, pour la semaine, 23,900 contre 32,800 la semaine dernière.

L'or, par suite de nouvelles de New York, a ouvert, ce matin, à 132 à 132 1/4; il a subséquemment fléchi; mais il est ensuite monté et a clos ferme à 132 1/4 à 132 1/2. On n'en a pas vendu au premier Board; sur le marché, $5000, $40,000 et $20,000 à 132; $2000, $2500, $5000, $5000, $10,000, $10,000, $13,000, $17,500 et $60,000 à 132 1/4; $15,000, $20,000 et $25,000 au même taux; $5000, $6000, $7000, $8000 et $9000 à 132 1/2; $25,000 à 132 3/8; $4000 et $25,000 à 132 5/8; $4000 à 132 3/4; $4500 à 133, et $5000 au même taux.

Dans l'argent $700, en demi piastres américaines, à 128 et une petite somme à 129; 1,800 piastres mexicaines à 133 1/2 et 6,000 à 1 de prime pour de l'or.

Le mouvement a été restreint dans le change étranger. Les offres ont été moins nombreuses et il y a eu désaccord entre les vendeurs et les acheteurs. Les ventes de sterling comprennent 1,400 livres et 11,000 livres, en traites-connaissements, à 139, 500 livres et 2,500 livres clear à 139 1/2, 15,000 livres à des conditions particulières, 2,000 livres No 1 à 140 1/2, 19,000 livres à 140 1/2 à 141 5/8, 3,000 livres à 141 et 8,000 livres à 141 1/2.

Dans les Francs, 20,000, en change commercial, à 4.00, 10,000 et 50,000 No 1 à 3.97 1/2, 50,000 à 3.95 et 35,000 au même taux. Le Sterling peut être coté nominalement à 139 à 139 1/2 les traites-connaissements, 140 1/4 à 140 1/2 le No 1 à première classe et 142 à 142 1/2 le change de banque; les Francs, à 4.00 à 3.95 1/2 le commercial No 1 et 3.95 à 3.92 1/2 le change de banque.

Il ne s'est pas opéré de changements importants dans le change américain. Les banques ont tiré sur New-York à 1/2 à 5/8 d'escompte—généralement à 1/2. La demande a été limitée sur les comptoirs. On a offert assez de change commercial, mais on n'a pas pu s'entendre sur les conditions; les ventes ne comprennent que $10,000, $20,000, $50,000, $50,000 et $150,000, sur New-York, à vue, à 3/4 d'escompte, $50,000 à 1 1/16; $10,000, $20,000, $30,000, $50,000 à 7/8; $30,000, à quinze jours, à 1 3/8; $40,000, à vingt jours, à 1 3/4; $20,000, à trente jours, à 1 7/8 et $40,000, à soixante jours, à 3. Les cours du change commercial étaient, à la clôture, de 3/4 à 1 à vue, 1 à un jour, 1 3/8 à 1 3/4 à dix vingt jours, 1 7/8 à 2 à trente jours et 2 3/4 à 3 à soixante jours.

Les actions ont été complètement négligées; il ne s'en est vendu ni au Board ni au dehors. Il a été transféré 27 actions au bureau de la compagnie du chemin de fer de la ville, dans la semaine expirée ce soir.—Nous cotons maintenant les actions de la banque de la Louisiane à $9 50 à $10; celles de la banque de l'Etat de la Louisiane à $32 50 à $33 50; celles de la banque des Mechanics and Traders ($50 payées) à $64 50 à $65 50; celles de la banque du Canal ($50 payées) à $62 à $62 50; celles de la banque de l'Union à $61 50 à $62; celles de la banque des Citoyens à $153 50 à $154 50; celles de la banque de la Nouvelle-Orléans à $39 50 à $40 50; celles de la banque du Sud, à $100 à —; celles de la banque des Marchands à $24 à 25; celles de la banque du Crescent City à $39 à 40; celles de la banque d'Amérique à $138 à 138 50; celles de la banque First National à $130 50 à —; celles de la banque City National à $118 à —; celles de la banque Louisiana National à $98 à —; celles de la Compagnie du chemin de fer de la ville à $218 à 218 50; celles de la Compagnie du chemin de fer de la rue St-Charles ($40 payées) à $64 à 66; celles de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain à $55 à $56; celles du chemin de fer de Carrollton, à $55 à 56; celles du chemin de fer des Opelousas, à $6 à $6 50; celles du chemin de fer de Jackson, à $8 50 à 9; celles de la Compagnie du Gaz à $1 56 à 158; celles de la Compagnie du Waterworks à $35 à —; celles de la Compagnie d'Assurance de l'Union à 66 à 70; celles de la Compagnie d'Assurance Hope à 80 à 81; celles de la Compagnie d'Assurance Germania à 34 à 35; celles de la Compagnie d'Assurance Nationale à 25 à 26.

Il ne s'est pas vendu de bons de la ville ni au Board ni sur le marché. Un bon de l'Etat de la Louisiane, avec le coupon de janvier, a rapporté 69. Les consolidés sont cotés à 96 1/2 à 97 1/2 et les émissions en faveur des chemins de fer à 81 à 82, suivant les coupons. Les "sixes" de la Louisiane sont cotés à 75 à 76; Les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, 85 à 87 1/2; les bons de construction, première hypothèque, de chemin de fer des Opélousas, avec huit coupons échus, à 75 à 76.

Il s'est vendu, au Board, $15,000 en billets de la banque de la Louisiane à 62 1/2, $1,500 en billets du Trésor de la ville à 99 3/8, $2,000 en billets du Trésor de l'Etat, au dehors, à 95 1/2, et $2,200 ditto à 96. Les billets de la banque de la Louisiane sont cotés à 62 à 64 et ceux du Trésor de l'Etat à 95 à 96 cents.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi soir, 28 décembre 1866.

COTON—La demande a été bonne et générale ce matin, à l'ouverture du marché. Les offres ont été libéralisées et malgré les exigences des facteurs les ventes ont pu former un montant de 8000 balles. Les prix ont indiqué un surcroît de fermeté, mais pas de hausse cotable, bien que dans quelques cas il ait été admis que les qualités désirables et même les listes de bon courant avaient commandé des chiffres de 1/2 ct. plus élevés que les prix dominans. Nous cotons: ordinary 25 à 26, good ordinary 27 à 28, low middling 29 à 30, et middling 31 à — Le marché a clos avec une tendance décidée vers les chiffres les plus élevés.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1866...balles	103,082
Reçu aujourd'hui	6452
" précédemment	337000
	343452
	446534
Expédié aujourd'hui	3926
" précédemment	218496
	221513
Stock en mains à bord de navires non expédiés	224002

SUCRE ET MELASSE—Les arrivages, depuis hier, ont embrassé 306 boucauts de sucre et 730 barils de mélasse. Les ventes ont embrassé 369 boucauts de sucre et 650 barils de mélasse. Les prix payés ont été: 7 à 8 cts la livre d'inférieur, 8 7/8 à 9 le bon commun, 9 3/8 à 10 pour le good fair, 10 1/4 à 10 3/4 pour le fully fair, 11 à 11 3/4 pour le prime et 12 à 12 1/8 pour le choisi; 55 à 55 cts le gallon de bonne mélasse, 60 à 62 1/2 la prime, 65 la strictement prime et 68 la choisie.

TABAC—Les arrivages d'envois de tabac de la nouvelle récolte sont faibles et l'article quelqu'en soit la qualité, se vend aussitôt débarqué. Le stock de tabac de la vieille récolte est faible et les sortes désirables se vendent rondement à des prix pleins. Il y a sur le marché plusieurs acheteurs pour l'Etranger, mais les seules ventes dont nous ayons eu connaissance ont embrassé 14 boucauts, dont 1 pour l'emballage à 19 cts, 1 do à 20 cts, 3 de commun et de medium leaf, nouveau à 6 3/4 cts, 3 de fin à 15 et 6 de choix sélections à 17 cts la livre.

FARINE—Marché calme, aujourd'hui et prix baissés d'à peu près 25 à 50 cts le baril. Ventes aux prix suivans: sans marque $9 50 et 9 75, extra désirable pour boulangerie $13 75 le baril.

MAÏS—La demande a été limitée aujourd'hui —Ventes de 2845 sacs dont 845 de mélangé à $1 04, 400 de jaune à $1 05, 100 de mélangé et 100 de jaune à $1 07 1/2 et 500 de blanc à $1 10 le boisseau.

AVOINE—Bonne demande et ventes à 75, 77 et 85 cts le boisseau.

SON—L'approvisionnement de son est faible; les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 300 sacs à $1 90 à $1 92 1/2, 100 à $1 95 les cent liv.

PORC—L'approvisionnement de porc est rond, mais l'article est calme sous la baisse d'avant hier. Il ne s'est fait à des commerçans que de petites ventes à $22 le baril. Détail à $ 2 50.

BACON—Il ne se fait que des affaires en détail dans l'article, à 12 1/2 à 13 cts pour les épaules et les cotés désossés et 15 3/4 à 16 cts pour les côtés de dessus.

SAINDOUX—Se vend, en petits lots, au commerce à 12 3/8 cts pour l'article en tierçons et en barillets 13 cts.

LAINE—Le stock de laine est rond et la demande bonne. Les détenteurs demandent 12 1/2 à 17 cts pour la brute, selon la qualité, 17 à 25 cts pour la nette et 30 à 35 cents pour la lavée.

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu WILLIAM A. REDDINGTON décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 26,829 — En vertu d'un ordre de vente rendu le 7 novembre 1866, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-neuf de décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:—

Une certaine étendue de terre sise dans la paroisse de St-Tammany, en cet Etat, à savoir: la moitié Sud de la section Onze dans le Township Quatre de la Rangée Huit Est dans le District des terres sujettes à la vente, à Greensburg, Louisiane, contenant trois cent dix sept acres et quatre-vingt douze centièmes d'acre, suivant relevé fait par S. F. Hyer, arpenteur, en date du 14 octobre 1859 et déposé en mon bureau pour recours.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable, à la satisfaction de l'administrateur, hypothéqué spécialement sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix d'adjudication, le montant des annonces et les frais du shérif s'élevant ensemble à la somme de $100 ou environ, ainsi que le montant des taxes de l'Etat et de paroisse.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 déc—15 20 24 29

WM. H. McCLELLAN vs. S. F. GREEN & E. K. HARDING.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 10,786—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-neuf de décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un certain jugement rendu le 7 de décembre 1863 par l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis, Sixième Circuit et District Oriental de la Louisiane, et signé le 15 décembre 1863, en faveur de E. K. Harding et contre Wm. H. Cook, de la somme de neuf mille huit cent quarante piastres et cinquante cents ($9,840 50) avec 5 p 0/0 d'intérêt l'an sur la dite somme depuis le 1er décembre 1863 jusqu'au paiement et les frais d'instance au procès intitulé "E. K. Harding vs. Wm. H. Cook, No 3,361, des dossiers de la dite Cour.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

17 déc—17, 20, 24, 27, 29

SAMUEL PURSELL vs. CHAUNCY C. PORTER

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18,413.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt-neuf de décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:—

1o—UN CERTAIN ILET DE TERRE ENTIER désigné par le numéro six cent soixante et onze (671) borné par les rues Euphrosine, Calliope et Rendon et l'Avenue St-Jean ... [illegible] pieds quatre pouces et quatre lignes de face à la rue Euphrosine et Calliope, deux cent soixante-neuf pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Rendon et deux cent soixante-neuf pieds huit pouces de face à l'Avenue St-Jean ou Hagan.

2o—UN CERTAIN ILET DE TERRE ENTIER désigné par le numéro Sept cent dix-neuf (719) borné par les rues Euphrosine, Venus, Télémaque et Genois, mesurant, d'après le dit plan de la ville, deux cent quatre-vingt-trois pieds quatre pouces et cinq lignes de face aux rues Euphrosine et Vénus, et trois cent dix-neuf pieds huit pouces et six lignes de face aux rues Télémaque et Genois.

3o—UNE CERTAINE MOITIÉ D'ILET DE TERRE désignée par le numéro Six cent quatre-vingt-onze (691) située rue Euphrosine, et bornée par la ligne de division des Premier et Quatrième Districts et les rues Euphrosine, Clark et Génois, mesurant, d'après le dit plan de la ville, deux cent quatre-vingt-dix pieds dix pouces et quatre lignes entre les Premier et Quatrième Districts, deux cent quatre-vingt-trois pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Euphrosine, quatre-vingt dix pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Génois et cent quarante-cinq pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Clark.

4o.—UNE PORTION DE TERRE de forme triangulaire située rue Euphrosine et désignée par le numéro Sept Cent Vingt (720), bornée par la ligne de division des Premier et Quatrième District, les rues Euphrosine et Génois, mesurant, d'après le dit plan de la ville, deux cent quatre-vingt-dix pieds dix pouces et quatre lignes entre les Premier et Quatrième Districts, deux cent quatre-vingt-trois pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Euphrosine et soixante-seize pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Genois. Le tout suivant croquis et extrait du dit plan de la ville, déposé au bureau du voyer de cette ville.

5o.—UN CERTAIN ILET DE TERRE ENTIER situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Mille Quinze (1015), borné par l'Avenue Lafayette et les rues du Port, Célestine et du Génie, mesurant, d'après le plan de la ville, trois cent quarante et un pieds deux pouces et cinq lignes de face à l'Avenue Lafayette et à la rue du Port, et deux cent soixante pieds et sept pouces de face aux rues Célestine et du Génie.

6o.—UN CERTAIN ILET DE TERRE ENTIER situé dans le District susdit, désigné par le numéro Onze Cent Soixante-Deux (1162), borné par l'Avenue Lafayette, les rues du Port, de la Force et des Libéraux, mesurant, d'après le plan de la ville, trois cent quarante et un pieds deux pouces et cinq lignes de face à l'Avenue Lafayette et à la rue du Port, et deux cent soixante pieds sept pouces de face aux rues de la Force et des Libéraux.

7o—UN CERTAIN ILET DE TERRE (à l'exception de six terrains qui appartiennent à Gustave Miltenberger), désigné par le numéro Douze cent vingt (1220), situé dans le District susdit et borné par l'Avenue Lafayette, les rues du Port, de la Vertu et de la Force et mesurant trois cent quarante et un pieds deux pouces et cinq lignes de face à l'Avenue Lafayette et à la rue du Port et deux cent soixante pieds sept pouces de face aux rues de la Vertu et de la Force.

Le tout suivant croquis et extrait du dit plan de la ville déposé au bureau du voyer de cette ville. Les dits croquis et extrait sont annexés à un acte au rapport de R. J. Ker, notaire public en cette ville, en date du 14 septembre 1859.

8o—UN CERTAIN ILET DE TERRE ENTIER, situé dans le District susdit et désigné par le numéro Mille vingt et un (1021), borné par l'Avenue Washington, la rue d'Espagne, du Génie et Célestine, mesurant, suivant le dit plan de la ville, deux cent cinquante pieds de face à l'Avenue Washington et à la rue d'Espagne, et deux cent cinquante-sept pieds et quatre pouces de face aux rues du Génie et Célestine.

9o.—ET DEUX CERTAINS TERRAINS désignés par les numéros Treize et Quatorze, situés rue d'Espagne à l'angle de la rue Claiborne, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro six cent quarante-six (646) lequel est borné par l'Avenue Washington, et les rues d'Espagne, Claiborne et Robertson. Les dits terrains mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue d'Espagne, sur une profondeur de cent vingt pieds. Le dit lot numéro Treize formant l'angle des rues Claiborne et d'Espagne, suivant croquis et plan, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

28 nov—déc 5 14 22 29

MARIE-LEONTINE ROSA FERRIER, (veuve de N. A. DESTREHAN, décédé, tutrice, etc. vs. WILLIAM BEATY.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,830—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI Douze de Janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:—

UN TERRAIN situé au faubourg Lafayette, ci-devant partie du faubourg Lafayette, aujourd'hui le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No Sept borné par les rues Chippewa, Fulton, St André et Josephine. Ledit terrain est désigné par le No Trois, d'après un plan dressé par H. Grant, architecte arpenteur, daté du 11 d'avril 1846 et annexé à un acte de partage entre les héritiers de Joseph Butler, décédé, au rapport de Daniel Clark, Jr., ci-devant recorder de la Paroisse de Jefferson, en date du 7 de septembre 1846. Ledit terrain mesure trente-un pieds trois pouces et dix lignes de face à la rue St André, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-sept pieds huit pouces et trois lignes, avec une profondeur trouvée au No Deux de cent quarante-six pieds huit pouces et trois lignes, avec une profondeur trouvée au No Deux ... pieds du côté ... [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Myrenia Ahald Rubey, épouse de Henry Dearborn Woodworth, suivant acte au rapport de John F. Coffey, notaire public, en date du 1 février 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

12 déc—21, 29; jan 5, 12

SUCCESSION
de feue MARIE VIRGINIA CHEW, décédée, épouse de MARTIN G. KENNEDY.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 25,627—En vertu d'un jugement rendu le 18 décembre 1866 et signé le 8 des mêmes mois et an, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi, douze de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:—

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Moreau, des Architectes, du Port et St Ferdinand, mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Moreau, sur une profondeur de cent trente-huit pieds six pouces et trois lignes de face, derrière, à la rue des Architectes.

Ensemble avec la maison de résidence en briques à trois étages, ayant six chambres, une cuisine en briques à trois étages, ayant neuf chambres sur cour, pavée, &c. La maison porte le No 525 sur la rue Moreau.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que la défunte en avait faite de la succession de Catherine Flack, veuve de Bernard Bourdin, suivant acte au rapport de E. Barnett, notaire public en cette ville, en date du 13 juin 1855.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Deux mille piastres ($2000) comptant et la balance en quatre sommes égales montant à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois, en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an, de la date à paiement, ensemble avec cinq pour cent, honoraires d'avocat, en cas de poursuites. La propriété devra être assurée au montant total de sa valeur et la police devra être transférée à l'administrateur.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

11 déc—11,20,29 5,12 jan

JACOB VAN WICKLE vs D AVID SULLIVAN

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 22,696—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI douze de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, et désigné d'après un plan dressé par Joseph Pilié, ci-devant voyer, daté du 1er mai 1840 et déposé en l'étude de David L. McCay, alors notaire public en cette ville, par le numéro Quinze dans l'îlet numéro Trente-Quatre, borné par les rues de la Commune, Palmyre, Galvez et Johnson, et mesurant, mesure américaine, vingt-cinq pieds huit pouces de face à la rue Galvez, sur cent quatre pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite d'Auguste Fau, suivant acte au rapport de W. J. Castell, notaire public en cette ville, en date du 31 janvier 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 déc—21, 29—janv 5, 12

WILLIAM ROBERTSON vs. HOPKINS & FRERE (Octave Hopkins & Alfred H. Hopkins).

QUATRIEME COUR de District de la Nlle-Orléans. No 15,906—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, douze de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:—

1o—Le Neuvième indivis appartenant au défendeur Octave Hopkins et le neuvième indivis appartenant au défendeur Alfred H. Hopkins, d'une certaine étendue de terre située à Gentilly, en cette paroisse, à trois milles environ de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant vingt-deux arpents de face sur chaque côté du Chemin de Gentilly et vingt arpents de profondeur sur chaque côté du chemin bornée à l'ouest par la propriété appartenant à la Compagnie du Chemin de fer Pontchartrain, et de l'autre côté par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à M. de St Jême.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o.—Le neuvième indivis appartenant au défendeur Octave Hopkins, et le neuvième indivis appartenant au défendeur Alfred H. Hopkins d'une étendue de terre située audit Gentilly, mesurant huit arpents, plus ou moins, de face sur le côté Est du chemin, par vingt arpents de profondeur.

3o—Trois terrains situés au faubourg "Gueno" de cette ville, désignés par les Nos Trente, Trente-Un et Trente-Deux de l'îlet No Quinze à compris entre les rues Laharpe, Dorgenois et Laperyrouse, ainsi qu'il appert du plan dressé en l'étude de Théodore Seghers, ci-devant notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

11déc—29, 29; 5 12 jan

SUCCESSION DE FEU ACHILLE BARTHELEMY COURCELLE; DÉCÉDÉ.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 21,155—En vertu d'un ordre de vente rendu le 13 décembre 1866 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, deux de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de—

1o—La réclamation contre la dame Marie Thérèse Barabinson, épouse de Louis Chauchon, pour la somme de quatre cent cinquante piastres ($450 00).

2o.—Tous les droits, titres, actions et intérêt de la dite succession d'Achille Barthelemy Courcelle au procès institué par l'exécuteur testamentaire de la dite succession contre Adèle Beauregard, Fannie Beauregard, Elle Beauregard et Aurore Beauregard et Aurore Boisdoré, née Beauregard, No 25,552 des dossiers de la dite Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans pour le recouvrement d'une somme de onze cent soixante quinze piastres ($1,175).

3o—Trois scripts de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans—

Un pour l'année 1860 de la somme de $10 00
" 1861 " 00
" 1862 " 20 00

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

29déc—29,24,28,31—janv 2

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET

No 21, rue TRÉVISE, PARIS.

ADOPTION D'UNE MARQUE DE FABRIQUE.

LA MAISON VIOLET DE PARIS

Parfumeur de S. M. l'Impératrice, seul inventeur du Savon de Thridace

A SES CORRESPONDANTS.

LA CONTREFAÇON, ou concurrence frauduleuse, entrave dans le monde le progrès industriel. Impuissante pour créer, elle amoindrit en dénaturant. Elle vise à un résultat facile, mais nul pour l'industrie: le gain est son but unique!... elle exploite tout en vue de ce but, même le nom et la réputation d'autrui. Rivale sans loyauté, elle agit dans l'ombre; elle n'a ni scrupule ni honte. Le Fabricant honnête est frappé dans ses intérêts, le Consommateur est indignement trompé: on abuse de sa confiance, dans l'impossibilité où il est, le plus souvent, de vérifier la qualité et la vérité des produits achetés. C'est loin des grands centres industriels que la fraude s'exerce sur une plus large échelle; et le commerce de la Parfumerie, répandu aujourd'hui dans le monde entier, en est l'une des principales victimes.

Le moyen de remédier à d'aussi graves abus est, outre le nom du Fabricant, dans l'Adoption d'une Marque de Fabrique invariable (Loi du 23 juin 1857, relative au respect des Produits Industriels et Marques de Fabrique.)

LA MAISON VIOLET vient d'adopter celle: A LA REINE DES ABEILLES.

Cette Marque de Fabrique est désormais une propriété inattaquable, elle se trouve placée sous la protection de la loi, le dépôt en a été régulièrement fait le 4 mars 1858, au Tribunal de Commerce de Paris. Voulant aider les efforts tentés par d'honorables négociants, j'ai accepté de m'intéresser à la fondation d'une Société instituée le 1er octobre 1858, sous la raison de ASSOCIATION POUR LA MARQUE DE FABRIQUE ET LA DÉFENSE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE. Le commerce ressent déjà les bons effets de son active coopération.

La patente de la justice de sa cause, soutenue par la loi, cette Société atteindra, je l'espère, le but qu'elle a ambitionné: celui de détruire complètement la contrefaçon, qui apporte tant de troubles et de méconnues aux produits français sur les marchés étrangers, et qui menace dans certains pays, où l'on n'y prend garde, de porter un coup funeste à la réputation qui leur est universellement acquise. Il faut que la main soit bien grande, pour que les ... étrangers, surtout la Russie, s'en sont émus, et viennent de conclure avec le nôtre des traités internationaux, afin de sauvegarder réciproquement le droit des propriétés industrielles de leurs nationaux, et de poursuivre la fraude sur leur territoire.

Conformément à l'esprit de ces traités, je me suis empressé de faire le dépôt au Ministère du Commerce à Saint-Pétersbourg, de mes Modèles, Flacons, Etiquettes, Prospectus, ainsi que de la Marque de Fabrique, j'ai pris en outre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter ce dépôt, et poursuivre sévèrement toute Contrefaçon.

Afin d'éviter toute Contrefaçon, Substitution ou Imitation des Parfums et Savons de Toilette de la Maison Violet, je prie le Consommateur de refuser, comme entaché de faux, tout produit portant son nom sur lequel ne serait pas apposée la Marque de la Fabrique représentant la Reine des Abeilles.

MALADIES DE LA PEAU

Il résulte des expériences faites dans l'Inde et en France par les médecins les plus accrédités, que les GRANULES et le SIROP d'HYDROCOTYLE ASIATICA de J. LEPINE, sont le remède par excellence contre toutes les variétés de DARTRES et autres maladies de la peau, *même les plus rebelles*, comme la Lèpre et l'Eléphantiasis, contre la SYPHILIS constitutionnelle, LES AFFECTIONS SCROFULEUSES, LES RHUMATISMES CHRONIQUES, ETC.

A LA NOUVELLE-ORLÉANS chez MM. MAUNSELL & Co. No 21 rue de Chartres, SCHWAB pharmacien, rue de Chartres, chez M. DUCONGÉ, droguiste rue de Chartres, et dans les principales pharmacies de la Louisiane.

PILULES DEHAUT

Les substances végétales que ce purgatif renferme ont été choisies et combinées d'après la nouvelle méthode dépurative de M. DEHAUT, POUR ETRE PRISES ET DIGEREES EN MEME TEMPS QUE LES MEILLEURS ALIMENTS ET LES BOISSONS LES PLUS FORTIFIANTES, ce qui permet à chacun de choisir, pour se purger, le repas et l'heure qui lui conviennent le mieux pour n'être pas gêné dans ses occupations, tout en évitant le dégoût et la faiblesse que les médecines ordinaires occasionnent toujours. Ces avantages précieux, constatés en France depuis 25 ans, ont rendu les *Pilules Dehaut* d'un usage populaire.—Ces pilules sont souveraines pour combattre la constipation et tous les maux qui en dépendent.—Comme simple purgatif, elles sont préférables à tout autre purgatif ... [illegible] ... *que: asthme, catarrhe, dartres, douleurs, gastrite, engorgements, migraine, scrofule, &c., &c.*, parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de le supporter sans fatigue jusqu'à ce que la guérison.

(*Voir la Brochure qui se donne gratuitement.*) Boîtes de 1 fr. 50 c. et de 5 fr. à Paris, chez M. DEHAUT, pharmacien et médecin, rue du faubourg St-Denis, No 147.

A NEW-YORK, chez MM. JOHN MILHAU, Broadway, et Fougera Frères, pharmaciens.

Des DÉPÔTS de nos PILULES sont établis pour la VENTE en GROS et DEMI GROS, chez M. DUCONGÉ, droguiste, MM. MAUNSELL & Co. No 21 rue de Chartres, SCHWAB, pharmacien, rue de Chartres, et pour le DÉTAIL dans les principales pharmacies de la Nouvelle-Orléans.

PEPSINE BOUDAULT

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS DE NOTRE PEPSINE.

ADMISE DANS LES HÔPITAUX DE PARIS.

La PEPSINE a été découverte par M. le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur, et par le Chimiste BOUDAULT, qui l'ont introduite dans la thérapeutique.

L'accueil favorable que le Corps médical tout entier a fait à notre produit et son admission spéciale dans les HÔPITAUX DE PARIS, témoignent de son efficacité digestive toujours constante et égale.

Aussi les plus grandes célébrités médicales la conseillent-elles chaque jour avec succès dans les *Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Nausées, Pituites, Diarrhées* et dans les *Vomissements* de la Grossesse, sous formes variées de Sirop, Vin, Pastilles, Prises, Pilules, et surtout sous la forme agréable et séduisante d' ELIXIR DIGESTIF Véritable liqueur de table, tonique et fortifiante.

Pour éviter la contrefaçon, exiger le cachet Boudault et notre signature: Hottot

Dépôt général à Paris: Chez HOTTOT, Pharmacien, Succr de BOUDAULT, RUE DES LOMBARDS, 24.

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. Ed. Grillot, Déleche, Louis Castel, Pères et dans toutes les honorables Pharmacies, par entremise des Droguistes et Commissionnaires.

VENTES JUDICIAIRES.

J. S. SIMONDS vs ROBERT H. HARRISON, Propriétaire du steamer Fleta et Walthall & Co.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,865—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties y intéressées je procéderai le SAMEDI vingt-neuf de décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le bateau à vapeur "Fleta," ensemble avec sa machine et ses agrès, tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le nouveau bassin, ou port de la rue Vine, premier district de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29déc—Dec 11

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de L. A. Luxemberg.

No 27,297—A la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

LE soussigné, curateur de la susdite succession vacante, B. Redler, rue de Chartres, No 53, prévient toutes les personnes qui peuvent avoir en leur possession ou sous leur contrôle ou à leur connaissance, des marchandises, effets, valeurs, crédits ou une propriété quelconque de ce dit défunt L. A. Luxemberg, de les lui livrer ou d'en avertir le dit curateur, dans les dix jours, sous peine de la loi qui punit ceux qui cachent ou s'approprient les biens de successions vacantes.

L. A. Luxemberg est mort intestat, de la fièvre jaune dans une pension située au No 67 de la rue Dauphine.

Toutes les personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre la dite succession sont requises de les présenter le 29 du courant au avant cette époque, au dit curateur ou à son avocat, D. Augustin, No 106 rue du Passage de la Bourse.

B. REDLER, Curateur,
13 déc—24, 29
Rue de Chartres, No 53.

ETAT DE LA LOUISIANE—Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Interdiction de Mary Ann Brown, femme de Vincent Bass—No 27,179—Je certifie par le présent que le 29e jour de septembre 1866 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire d'interdiction de Mary Ann Brown, femme de Vincent Bass, dans les termes suivants:

Quand après avoir entendu les plaidoiries et argumentations, prouvé en considération ce témoignages et les preuves et la Cour ayant personnellement examiné la dite Mary Ann Brown;

Il est ordonné par la Cour que la dite Mary Ann Brown soit interdite et que Justin Fremaux soit nommé curateur en conséquence de son interdiction.

Jugement rendu le 29 septembre 1866.

Jugement signé le 12 octobre 1866.

Signé: J. W. THOMAS, juge.

En foi de quoi, j'ai ci-dessous signé et mis le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 22e jour de décembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-six et en la 91e année de l'indépendance des Etats Unis.

P. R. O'RORKE, Greffier.

29déc—21,29,29

JAMES A. BLANC vs SES CREANCIERS ET LES CREANCIERS DE LEIGHTON & BLANC.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 9,201—Avis est donné que la cession des biens, faite par le pétitionnaire a été acceptée par la Cour, au profit de ses créanciers individuels ainsi que de ceux de sa raison sociale, et qu'une assemblée des dits créanciers sera tenue par devant Thomas J. Beck, notaire public, MARDI, 15 janvier 1867, à 11 heures A M, pour prendre en considération les affaires dudit insolvable, fixer les dits créanciers, pour nommer un syndic ... [illegible] ... suspendues—Et que W. H. Rogers est nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour—13 décembre 1866.

F. J. LAIZER, Député Greffier.

14déc—14,29 15

Succession de Joseph Napoléon—No 28,567.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Henriette Labale a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de Joseph Napoléon.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE, Greffier.
29 déc—3 et 5 jan

Succession de James Curry et Ellen Curry. (Consolidé.)

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la succession de J. Curry et l'exécuteur testamentaire de Ellen Curry de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre leurs mains réparties conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE, Greffier.
29 déc—3 et 5 jan

Succession de Bridget Allen, épouse décédée de John Gomes—No 28,576.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que John Gomes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Bridget Allen son épouse, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE, Greffier.
24 déc—29 31

AVIS

Bureau de la Compagnie du Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

RUE DU CANAL, No 69.

Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1866.

CONFORMÉMENT à la 8e section de la Charte de cette Compagnie, une élection, par les actionnaires, de dix-huit Directeurs, pour une année, à partir du 1er février 1867, aura lieu, à ce bureau, MERCREDI, 23 janvier 1867, de dix heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

GEO. W. SQUIRES, Secrétaire.
19 déc—au 24 jan

AVIS.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest,

RUE DU CANAL, No. 69.

Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1866.

CONFORMÉMENT à la 14e section de la charte de cette Compagnie, une réunion des actionnaires aura lieu, à ce Bureau, LUNDI, 21 janvier 1867, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

GEORGE W. SQUIRES, Secrétaire.
19 déc—au 21 janv

AVIS.

Banque de Cité (City Bank) de la Nouvelle-Orléans.

J'AI vendu mon intérêt dans cette Banque à MM. RAY, GIVEN & Co, et j'ai cessé de diriger l'institution.

W. S. MOUNT.

Nouvelle-Orléans, 6 décembre.

Les affaires de la BANQUE DE CITÉ (City Bank) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS se feront, à partir de cette date, pour notre compte et sous la signature officielle de M. RICHARD JONES, directeur, qui est dûment et pleinement autorisé à s'occuper de toutes les transactions quelconques de l'institution.

RAY, GIVEN & Co, Nouvelle-Orléans,
GIVEN, JONES & Co, New-York.

Nouvelle-Orléans, 6 décembre. 6 déc—au 1er jan

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 13 décembre 1866.

AVIS est donné que, conformément à l'article 5 de la Charte de cette Compagnie, l'élection annuelle de douze Directeurs, pour l'année, aura lieu, à ce bureau, No 111 de la rue du Canal, Lundi, 31 décembre, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

J. W. HINCKS, Secrétaire.
13déc—au 31

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

19 décembre 1866.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

AUJOURD'HUI à une réunion des Directeurs de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, il a été déclaré un dividende de CINQ pour cent provenant des bénéfices des six derniers mois, lequel dividende sera payé aux actionnaires ou à leurs ayant cause, à partir du DIX janvier prochain, époque à laquelle les livres de transfert de la Compagnie seront fermés.

20 déc—1m
WM. S. BROWN, Trésorier.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la ville de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 19 décembre 1866.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs de cette compagnie, il a été déclaré un dividende de cinq piastres par action, lequel dividende sera payé aux actionnaires le 7 janvier 1867. La taxe de revenu intérieur des Etats-Unis sur le dit dividende sera payée par la compagnie.

WM. P. SINNOTT, Secrétaire.
20 déc—19

Banque Cit National de la Nlle-Orléans

Nlle-Orléans, 4 décembre 1866.

L'élection régulière annuelle des actionnaires de cette Banque, pour l'élection de Directeurs, aura lieu, au local de la Banque, le premier lundi de janvier,—7 du mois prochain—de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

N. T. N. ROBINSON, caissier.
4 déc—

Leçons de piano.

M. D. DELCROIX s'étant décidé à se fixer à la Nouvelle-Orléans, fait savoir à son ancienne clientèle et au public qu'il est prêt à reprendre l'enseignement du piano. S'adresser au magasin de musique de L. Grunewald, 129 rue du Canal, ou aux initiales D. D., Lock box 113 Post-office.

14 oct—3m

SIROP DE DIGITALE DE LABELONYE

PHARMACIEN DE PREMIERE CLASSE A PARIS.

Employé avec un succès constant depuis 30 ans, par les médecins de tous les pays, contre les Maladies organiques ou non organiques du Cœur, les affections Hydropiques et la plupart des Affections de Poitrine et des Bronches (*Pneumonies, Catarrhes pulmonaires, Asthmes, Bronchites nerveuses, Coqueluches, &c.*

Le SIROP DE LABELONYE n'est vendu qu'en bouteilles revêtues d'étiquettes teintées et scellées par une bande portant la signature de l'inventeur.

Dépôt: PHARMACIE LABELONYE & Cie, 19, RUE BOURBON VILLENEUVE—PARIS.

A la Nouvelle-Orléans, chez M. Maunsell & Co, No 21 rue de Chartres, chez M. Schwab pharmacien, rue de Chartres, chez M. Duconge droguiste, et chez les principaux pharmaciens de la Louisiane.

DRAGÉES AU LACTATE DE FER DE GELIS & CONTÉ

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS.

Il résulte de deux rapports adoptés par la dite Académie en 1846 et en juillet 1858, que les DRAGÉES de GELIS et CONTÉ sont le meilleur et le plus efficace des ferrugineux pour la guérison de la Chlorose (ou pâles couleurs), des Pertes blanches, de la Débilité du tempérament chez les deux sexes et pour faciliter la Menstruation chez les jeunes filles.

Dépôt: Pharmacie Labelonye et Cie, 19, rue Bourbon-Villeneuve—Paris.

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. MAUNSELL & Co No 21 rue de Chartres, M. SCHWAB, pharmacien, rue de Chartres, M. DUCONGÉ, droguiste, rue de Chartres, et dans les principales pharmacies de la Louisiane.

DRAGÉES D'ERGOTINE DE BONJEAN.

Médaille d'or de la Société de Pharmacie de Paris.

Elles sont employées avec le plus grand succès par les plus célèbres médecins européens contre les Hémorrhagies de toute nature, les Écoulements de sang, les Dyssenteries et Diarrhées chroniques, pour favoriser la ... [illegible] ... de jours.—contre les Engorgements et les pertes de sang chez les femmes. Leur action énergique sur la circulation en fait un des meilleurs moyens pour combattre les Maladies de poitrine.

Dépôt: Pharmacie LABELONYE et Cie, 19, rue Bourbon-Villeneuve—Paris.

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. MAUNSELL & Co, No 21 rue de Chartres, M. SCHWAB, Pharmacien, rue de Chartres, M. DUCONGÉ, droguiste, rue de Chartres, et dans les principales pharmacies de la Louisiane.

LA BEAUTÉ ÉTERNELLE, OU L'ART DE SE CONSERVER ET D'EMBELLIR, Par A. RAYNAUD.

Se trouve chez MM. HEBERT et M. DUCONGÉ, Nlle-Orléans.

PARIS.—EXPOSITION de 1867.

JOHN ARTHUR & CIE, 10, RUE CASTIGLIONE,

agents des ambassades anglaise et américaine, établis en 1828. Banque et Change de monnaies; indication gratuite d'appartements et hôtels, à louer meublés ou non meublés; vente et achat de propriétés; négociants en vins fins.

AVIS AUX DAMES ÉLÉGANTES

ÉCONOMIE & SUPÉRIORITÉ

ESSENCE CONCENTRÉE COUDRAY POUR PARFUMER LE MOUCHOIR

Avec quelques gouttes de ces excellents Parfums, préparés à l'huile, on obtient sur le mouchoir 4 à 5 fois la même quantité d'odeur que des extraits ordinaires. ... SE TROUVE A LA FABRIQUE, 13, rue d'Enghien, PARIS, et chez les principaux Parfumeurs, Pharmaciens & Coiffeurs d'Amérique.

La nouveauté du siècle.

ALLUMETTE DITE "REPEATING" ou NOUVELLE LUMIERE DE POCHE,

PHILOS B. TYLER,

remplacera les allumettes ordinaires. Elle s'allume d'elle-même, peut servir de LAMPION, et une autant de lumière que deux chandelles de blanc de baleine. On peut l'éteindre puis la rallumer, quand on le veut, même en plein air. La flamme, un fois pâre, ne produit pas de fumée, et n'exhale pas de mauvaise odeur.

C'est un objet de poche, simple, utile, et qui, sous le rapport de la sécurité, de la propreté et de l'économie surpasse toutes les allumettes.

A vendre, en gros et en détail, par

ANDREW TITUS,
rue Royale, No 87, Nlle-Orléans.
2 déc—

Marchandises Sèches en Gros.

Le plus Grand Assortiment, et le Stock e meilleur marché en ville.

La Maison LOEB SIMON & Co.,

86..........CANAL..........86

INFORME sa clientèle française et les marchands en général, qu'elle vendra son stock aux plus bas prix du marché et à des conditions très raisonnables.

M. ALLIBERT, employé autrefois dans la maison North, Bethel & Co, et Geo. Bancke & Co., est maintenant dans notre maison et invite ses amis et son ancienne clientèle à le patroniser.

13 oct—3m

FUSILS FINS! FUSILS FINS!!

Les soussignés, agents de C. F. Manton, C. V. Burke, Wm. Chance, FABRICANTS DE

Fusils Fins Doubles et Simples,

annoncent au public qu'ils ont reçu un assortiment complet de Fusils à canons Laminés, acier d'argent, ruban d'acier, damas, &c.

En outre ils ont reçu une grande variété de Fusils garantis et bien conditionnés, dans les prix ordinaires.

McLEAN & OLIVIER,
No, rue du
20 oct—3m

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1866.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été "Résolu qu'une assemblée des actionnaires aura lieu JEUDI, 10 janvier prochain, à 10 heures du matin, pour considérer la question de savoir s'il ne convient pas de reprendre les affaires."

GEO. A. FRERET, Caissier.
8déc—10janv

Pour le Havre—Départ le 20 courant.

La barque française FELIX, en charge pour le Havre, partira comme il est dit; ayant de magnifiques emménagements, elle prendra quelques passagers.

S'adresser au capitaine à bord ou à LEISY & LORBER, consignataires, 10 Carondelet.

20 déc

POUR LES ATTAKAPAS—

Départ Samedi 29 du courant, à 5 heures P. M.—Pour les Attakapas, Pembrokeville du Bayou Rouge, Churchville, Simmsport, Pattersonville, Centreville, Franklin, Jeanerette, Prevost, Charenton, New-Iberia et Martinville et tous les débarcadères du Bayou Tèche et de la Rivière Atchafalaya.

Le beau bateau à vapeur LIZZIE TATE, capitaine Jesse Forgey, quittera à Ben Smith partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

J. E. CARLIN, agent,
Rue de la Vieille Levée, No 38.

20 déc—1

POUR LE VERMILLION!

ANY ONE, Emile Dahon, capitaine, Ad. Seve, commis, partira mercredi le 2 janvier, prenant du fret pour l'Atchafalaya, Simmsport, Alexandria, Point Perry, Sebastopol, Royville, Vermilionville, Grand Coteau, Carencro et tous les points intermédiaires du Bayou Vermillon.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

MONTAGNE & CARLOS, 21 rue St-Louis.
& A. MEYNIER Jr
27 déc.

POUR LES ATTAKAPAS!

CADDO, Wm. Craig capitaine, A. Gremonberg, commis, partira SAMEDI le 29 courant, prenant du fret pour la côte Simmsport, l'Atchafalaya, Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, Nouvelle Ibérie, Fausse Pointe, St Martinville, Pont Breaux et tous les points intermédiaires du Bayou Têche.

Pour fret ou passage s'adresser à

A. MEYNIER Jr, 21 rue St-Louis.
J. J. COMAUX, 4
27 déc.

Paquebot de la Côte et du Bayou Lafourche

Jours de départ: MERCREDI et SAMEDI, à 4 heures P. M.—Le steamer PIONEER, capitaine Louis Parent ... M. Charlet, commis, partira les jours indiqués ci-dessus pour Thibodaux, Napoléonville, Donaldsonville et tous les points intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

CELLOS & GWARTNEY,
13 Front street,
A. MEYNIER Jr., 2 St-Louis.

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ: tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures du soir. Le beau bateau neuf ALONE, capitaine N. H. King, ... partira régulièrement pour Thibodauxville, Napoléonville, ... et tous les points intermédiaires du Bayou Lafourche et de la côte. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

CELLOS & GWARTNEY,
A. MEYNIER Jr., 21 St-Louis.

N. B.—Le ALONE ayant concédé ... [illegible]

PAQUEBOT REGULIER DU BAYOU DE GLAIZE. Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Simmsport, le Bayou Jaune, le Big Bend, Moreauville, Jonction, Entreprise, Evergreen et tous les points intermédiaires. Le bon bateau à vapeur J. D. Hinde, capitaine H. H. ... partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

J. E. CARLIN,
rue de la Vieille-Levée, No 38.

VIRGINIUS C. DENTZEL, agent pour le vapeur ... [illegible]

PAQUEBOT DE LAFOURCHE.

Deux fois par semaine, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures du soir.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine O. De Feres, commis Wm. Taylor, partira pour Thibodaux et tous les débarcadères de la côte et du bayou Lafourche. Le Flicker donne des connaissements jusqu'à Lockport, et pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

RIPLEY & Co.
Rue du Canal, No 12.
30 nov—1m

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.—Départ tous les MARDIS et VENDREDIS du matin, et tous les Vendredis, à 5 heures du soir.—Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Duque, commis Frank Duferre pour Donaldsonville, Plattenville, Napoléonville, Donaldsonville et ... Pour fret ou passage, s'adresser à bord ... à J. M. SHARP ... [illegible]

Bateau de Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans partant ... A CINQ HEURES DU SOIR. Le magnifique bateau vapeur Robert E. Lee, capitaine Jno. W. Cannon, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Robert E. Lee prendra du fret et des passagers pour tous les points intermédiaires ... [illegible]

PAQUEBOT REGULIER de la COTE et du BAYOU LAFOURCHE. Quatre départs par semaine.—Le beau vapeur CARRIE POOL, capitaine J. F. Aucoin ... le LOTUS, capitaine E. O. M... ... [illegible]

POUR LES OPELOUSAS.

Départ: Tous les MERCREDIS à CINQ heures P. M.

Pour les Opelousas.—Le bateau à vapeur Irene ... [illegible] ... Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

COLINGUE & GAJAC, rue St Louis No 9, DONOGHUE & WINGFERN ... J. B. Pagaud, agent pour les annonces rue Front, No 13.

21 déc

POUR LA COTE—Au-dessous de ville—Bateau de la Malle des Etats-Unis—Deux fois par semaine—Pour Pointe à la Hache, Buras, la station de la Quarantaine et tous les postes intermédiaires—Le magnifique bateau à vapeur Cottie, à vapeur sur ... partira tous les MARDIS et VENDREDIS à 10 heures du matin ... les MERCREDIS et tous les SAMEDIS. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à M. Baynes, au bureau, rue Bienville No 67.

Champagne Moet & Chandon.

ANTOINE OECHS,

73 OLD STREET..............NEW YORK.

Seul agent, aux Etats-Unis et au Canada, pour la vente du

SILLERY........de Moet & Chandon, première qualité
FLEUR DE SILLERY de
VERZENAY de
GRAND VIN ANGLAIS de
GRAND VIN IMPÉRIAL de

AYANT accepté la seule agence pour la vente de ces célèbres vins dans l'Etat de la Louisiane, nous sommes prêts à en donner des commandes à la base de l'agence de New York, d'après le coût du transport. Nos vins ... [illegible] ... être assurés que les prix seront strictement les mêmes dans toutes les circonstances.

G. M. BAYLY & CO.,
Rue de la Commune, No 61
nov—6m

Marchandises sèches,

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX, En gros seulement.

BLANCAND & GUITET,

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49.

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'être faite.

Avis au Public.

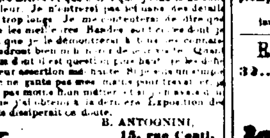

PLUSIEURS personnes prétendent lut que les Bandes de KAVANAGH & DECKER ... [illegible] ... le prix qui ... Exposition des Fair Grounds désiraient ce droit.

B. ANTOGNINI,
15, rue Conti.
25 déc—

DEBALLAGE! DEBALLAGE!

C. JAUBERT & CO.,

20.........RUE DE CHARTRES.........20

WHOLESALE DRY GOODS.

FONT appel aux marchands de la ville et de la campagne sur l'immense stock si varié de marchandises étrangères et du pays qu'ils reçoivent dans ce moment et qu'ils offrent à des prix qui défient toute concurrence.

DROGUES, MEDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe, IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus,

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c. &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités.

1er nov

Entrepot de Tapis.

No 19, RUE DE CHARTRES No 19.

NOUS venons de recevoir, par le steamer "Mexican" une grande facture de tapis anglais, velours, Bruxelles, devants de cheminée, etc.

Toiles cirées de toutes largeurs et de tous les genres, venant d'être reçus.

Couvertures de tables et de pianos, dessous de table, banquettes d'escalier, nattes, etc.

Piséns et articles à rideaux, corniches, bandes, etc.

Le tout est offert au plus bas prix du marché.

A. BROUSSEAU & Co.
26 oct.

JOHN RAWLE.........ROBT. C. MOTT

MOTT & RAWLE,

Marchands en Groceries, Vins, Liqueurs, Thés, &c., de choix,

RUE DU CANAL, No 124
2 déc—1m

124..........CHARTRES..........124

DR. M. PERL & CO.,

SUCCESSEURS DE DUFILHO, Jr.

124—RUE DE CHARTRES—124

NOUVELLE-ORLÉANS.

Droguistes en gros et en détail, et chimistes, auront constamment à vendre, au comptant, un assortiment complet de Drogues, Produits chimiques et Médicaments patentés Français, Anglais, Allemands et Américains.

Les prescriptions sont préparées avec soin, et les drogues employées sont pures.

Pour cadeaux de Noël et Jour de l'An.

Nous avons un bel assortiment de Parfumerie et articles de toilette, brosses, peignes, et articles de fantaisie, &c. &c.

J. ESNAULT,

PEINTRE EN BATIMENTS ET PEINTRE D'ENSEIGNES.

Vitrerie et Collage de papier.

136..........rue Chartres..........136

Les ordres transmis à M. ESNAULT seront promptement remplis.

3 oct—

LOTERIE DE L'ETAT DU KENTUCKY.

NOMBRE SIMPLE.

MURRAY, EDDY & CO., directeurs.

GROS LOT......$60,000.

Devant être tirée à COVINGTON, KY. comme *Classe Q*, le *LUNDI*, 31 *décembre* 1866.

PLAN.

1 lot de	$60,000 soit	$60,000
1 lot de	20,000 soit	20,000
1 lot de	8,250 soit	8,250
1 lot de	5,000 soit	5,000
1 lot de	4,500 soit	4,500
1 lot de	4,500 soit	9,000
20 lots de	1,000 soit	20,000
63 lots de	500 soit	31,500
135 lots de	300 soit	40,500
220 lots de	200 soit	44,000

Lots d'approximations:

lots d'approximation, de $ 500 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $60,000 soit	$4,500
lots d'approximation, de $300 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $20,000 soit	2,700
lots d'approximation de $250 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $8,250 soit	2,250
lots d'approximation de $200 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5,000 soit	1,800
lots d'approximation de $100 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $4,500 soit	900
lots d'approximation, de $100 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $4,500 soit	900
27 lots s'élevant à	$270,000

Billet entier $18; demi-billet $9; quart de billet $4 50; huitième de billet $2 25; seizième de billet $1 13.

Les lots sont payés en plein, sans déduction.

Il sera répondu, par la malle suivante, aux demandes de billets de cette magnifique Loterie, et, aussitôt après le tirage il sera le résultat du tirage avec explication du résultat de chaque placement.

S'adresser à CHAS T. HOWARD, marchand ayant licence, No 40, rue du Camp, ou à la boîte No 692 du bureau de poste de la Nlle-Orléans.

16 oct

LES DERNIERES MODES.

DEMANDEZ

LE MALAKOFF

ELLIPTIC DUPLEX.

(OU A DOUBLE RESSORT)

DE J. W. BRADLEY.

Ces MALAKOFFS se PLOIENT pas et ne se CASSENT pas comme ceux qui n'ont qu'UN ressort; ils conservent leur forme parfaite, gracieuse aussi longtemps qu'il faut pour user trois ou quatre Malakoffs ordinaires qui sont mis de côté comme inutiles. Il y a donc économie à les acheter.

CHAQUE CERCLE est composé de DEUX ressorts tressés ensemble, bord à bord, ce qui forme le cercle le plus FORT, le plus flexible et cependant le plus LEGER qu'ait encore été fait.

Pour les promenades, la maison, l'église, le théâtre, les grandes assemblées, les wagons de chemin de fer, les voitures, &c., ce sont les meilleurs, les plus agréables, ils joignent la durée et l'économie à cette ÉLÉGANCE DE FORME qui captive tout le monde et qui fait de l'ELLIPTIC de DUPLEX

Le Malakoff par Excellence

Du Monde fashionable.

Les demoiselles, les fillettes et les enfants ne sauraient en trouver d'aussi bons.

A vendre partout.

Manufacturés exclusivement par WESTS BRADLEY & CO, 97, Chambers,—79 et 81, Reade streets, New York

AVERTISSEMENT.—On peut faire passer une épingle à TRAVERS le CENTRE de chaque CERCLE, du Malakoff DUPLEX, ce qui prouve qu'il y a DEUX RESSORTS tressés ensemble et c'est tout le secret de la FORCE et de la FLEXIBILITE remarquable de cercle. Aucun Malakoff à ressorts simples n'offre une pareille combinaison.

L'étampe à l'encre rouge, savoir: "J W BRADLEY'S DUPLEX ELLIPTIC STEEL SPRINGS" se trouve sur la taille de chaque Malakoff. Aucun des autres n'est véritable.

15 nov—3m

HENRY WENGER,

No. 9, rue Bourbon, près Canal.

EST heureux de pouvoir annoncer à ses amis, à ses clients et au public qu'il a engagé M. OLIVEIRA, le célèbre et incomparable violoniste, ainsi que M. CHARLES MEYER, le pianiste éminent. Les artistes donneront TOUS LES SOIRS un CONCERT GRATUIT dans les salons de M. Wenger Bourbon, près Canal, où l'on trouvera en tout temps, à bière d'Ebner de St Louis, les meilleurs vins et liqueurs, etc.

4 déc—1m

Dissolution de Société.

LA Société qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison McQUOID, MOHLE & Co a été dissoute le 1er du courant.

Les soussignés continueront le même genre d'affaires sous la raison INBEAU, AYCOCK & CO.

HORTAIRE INBEAU,
J. T. AYCOCK,
JAS. GITZINGER.
4 déc—1m

Le Dr. Alfred Mercier,

DE retour de Paris, a repris l'exercice de sa profession. Il a son cabinet à ... au No 226 de la rue Girod entre la rue Baronne et Dryades. ... Résidence, rue d'Orléans No 61.—Heures de consultations, de midi à 4 heures.

11déc—1m

L. BRETON,

20, rue Chartres, ancienne Douane,

A l'honneur d'informer ses Dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe un magnifique choix de Marchandises Françaises consistant principalement en ... GANTS-JOUVIN ... [illegible]

4 déc—1m

AVIS.

LES personnes qui désirent retenir des tables ou des étals dans la nouvelle extension du marché Poydras sont invitées à s'adresser au soussigné au magasin de fournitures de Wm Hart au coin des rues Rampart et Girod, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. La vente aura lieu le 1er janvier 1867, époque à laquelle le marché pourra s'ouvrir.

JAMES MOHAN.

P. S.—S'adresser également à Clement Rausa, de 6 à 11 heures et demie du matin au marché aux légumes du Deuxième District.

4 déc—1m

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec promptes attention aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURE,
No 77 rue Vieille Levée.
janv—

RESTAURANT FRANÇAIS,

32..........RUE ROYALE..........32

Tenu par Philippe Forget,

Successeur de GALPIN.

CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptêmes, &c.

M. FORGET conservera ses anciens prix.

RESTAURANT ST-LOUIS,

Tenu par Henri Barthe.

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants, salons pour noces et repas de famille, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois, à des prix modérés.

M. Henry Barthe ayant agrandi son établissement en ajoutant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement eux et leurs familles.

14 novembre—

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE, 196......RUE DU CANAL.......196 entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.
10 déc—1m

J. A. De HART,

DENTISTE,

17..........Dauphine..........17
29 nov— Près Canal.

G. W. DUNBAR & FILS, LIQUEURS DE TOUTE ESPÈCE, Sirops, fruits conservés, vins.

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14
NOUVELLE-ORLÉANS.

Moulins de la Ville, de Robinson,

Nos 283, 285 et 286, tête du Vieux Bassin.

ON y trouve une farine de maïs et une farine par baril ou par sac. Ces articles sont connus sous les noms de farine de maïs et farine préparée, meilleurs de l'eau et ... Les propriétaires les garantissent, comme faisant le meilleur pain. Le public est invité à en faire l'essai.

ROBINSON & JONES, Propriétaires.
20 déc

Mme ALLUARD,

Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont recours à sa science—spécialement pour les cas de maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Mme ALLUARD guérit également la gastrite, les aigreurs d'estomac, les digestions difficiles, les maladies du foie, la diarrhée, la dyssenterie, les maladies de matrice, le catarrhe pulmonaire, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.

Consultations, rue Tremé, 246, entre Ursulines et Bayou.

Sabots-Souliers.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Queen of the West, de Bordeaux, un grand assortiment de sabots à ... de fantaisie, guêtres en cuir verni et en drap, en cuir verni et en cuir gras, qu'il vendra au prix réduit.

—Aussi—

De bon vin rouge pour famille, à son magasin de grocerie No 286 rue Poydras, entre Dryades et Rampart.

EUGENE DUCOR.
30 nov—1m

Changement de Local.

LE Dr. A. F. McLAIN, chirurgien dentiste, a transporté son cabinet du No 14 de la rue Baronne au No 19 de la rue Baronne, de l'autre côté, au-dessus du magasin de chaussures de J. Boustillo et à côté de l'église des Jésuites.

E. RICHARD

Fabricant de Billards,

160.........RUE STE-ANNE.........160.

ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont de genre moderne, en bois de rose, chêne ou noyer, table en marbre ou en ardoise et ont des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, de billes, des draps, des procédés, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à

E. RICHARD, Boîte 1719, Bureau de Poste de la Nlle Orléans.
20 avril—

Charles Bienvenu, avocat,

RUE ROYALE, No 86.

M. CHARLES BIENVENU annonce à ses clients et au public qu'il a repris sa profession d'avocat et qu'il est prêt à se charger des affaires qu'on voudra bien lui confier.

Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX de chemin de fer des Opelousas ont été transportés au No 69 rue du Canal, près de la Vieille-Levée.

GEO. W. SQUIRES, secrétaire.

AUCTION SALES.

JOHN L. LARESCHE'S SALES.

Succession of Ann Cecile Macelle, deceased wife of Francis Pelichon.—No. 27,306.

BY JOHN L. LARESCHE, Auctioneer.

Office—Nos. 23 and 25 Conti street.

WILL be sold on SATURDAY, January 5th, 1867, at 12 o'clock m., at the Merchants and Auctioneers' Exchange, on Royal street, between Canal and Customhouse streets, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans, bearing date the first of December, instant, the following property to wit:—

1. ONE CERTAIN LOT OF GROUND, situated in the new Faubourg Marigny in the Third District of this city, designated by the No. two of square No. fifty four, composed within Frenchmen, ... and Union streets on a plan drawn ... December, 1848 by L. Surgi and deposited in the office of L. T. Caire notary. Said lot measuring in French measure, thirty feet front on Frenchmen street, between Josephine and ... streets, by one hundred and twenty feet deep between parallel lines—without improvements.

2. ONE OTHER CERTAIN LOT OF GROUND situated in the same square ... [illegible] ... twenty feet deep, together with all the improvements thereon. The whole according to a plan ... days before the sale.

Terms and conditions—The real estate described, cash; the unimproved property, ... one half cash and the balance in a credit of one year, for a note bearing interest at the rate of eight per cent. per annum from date until paid ... [illegible]

Act of sale before Amédée Ducatel, notary, at the expense of the purchaser, including the stamps.

dec5 11 29 jan5

S. GUINAULT'S SALES.

Succession of Marie Louise Mathieu, Widow Fondal.

BY S. GUINAULT, Auctioneer.

Office corner Bienville street and Exchange Alley

WILL be sold on SATURDAY, ... January 1867, at 12 o'clock m., at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street ... by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans, dated 30th November, 1866, the following property:—

TWO LOTS OF GROUND situated in ... Marigny, designated by Nos. ... bounded by Love, Greatmen ... and Elegant streets.

Lot No. 1 measures 32 feet ... front on Love street ... [illegible]

A SQUARE OF GROUND ... [illegible]

A PATENT OF THE UNITED STATES for a tract of Land, No. 435, issued ... 1855.

Terms: Cash.

Acts of sale before A. Ducatel ... at the expense of purchasers, including the stamps.

dec 12 19 22 jan 5 and 12

Succession of Virginie Bradley, wife of Leon Lavigne.

BY S. GUINAULT, Auctioneer.

Office corner Exchange Alley and Bienville street.

SATURDAY, January 5th, 1867, will be sold at auction, at 12 m., at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, by virtue of an order ... [illegible]

A LOT OF GROUND situated in the Second District of this city ... [illegible]

Terms—One-third cash and the balance at 6 and 12 months credit ... [illegible]

Act of sale before Octave Morel, notary public, at the purchaser's expense, including the stamps.

dec5 15 22 29 jan5

CHAS. FORTIER'S SALES.

Valuable Residence No. 211 Esplanade Street, Corner of Villeré Street.

SALE AT THE RISK AND PERIL OF A FORMER PURCHASER

BY CHARLES E. FORTIER, Auctioneer.

Office—No. 37 Exchange Place

WILL be sold on MONDAY, January 7th, 1867, at 12 o'clock m. at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets ... [illegible]

2. A CERTAIN PIECE OF GROUND ... [illegible]

Terms—One ... [illegible]

Act of sale before ... notary, at the expense of the purchaser, including the stamps.

RAILROADS, &c.

For Texas--Inside Route.

NEW SCHEDULE. FARE REDUCED.

For Galveston and Indianola, via New Orleans and Opelousas Railroad to Berwick's Bay, and thence to Texas by the Morgan Line U. S. Mail Steamships, commencing

DECEMBER 24, 1866.

Passengers take the New Orleans ... [illegible] ... Square at 8 1-2 A. M. ... [illegible]

SATURDAYS AND TUESDAYS.

Steamship MORGAN.......Capt J Y Lawless

SUNDAYS AND THURSDAYS

Steamship MATAGORDA.......Capt. Lewis

ON WEDNESDAYS

Passengers leave by the St. Ann Street Ferry at 7 1-2 A. M., taking the train ... with steamer Alabama, ... Galveston ... Sabine Pass

BAGGAGE checked through to Galveston or Houston.

TICKETS can be had and Staterooms secured ... every day ... [illegible] ... Ferryboat on mornings of departure.

G. W. R. BAYLEY,
General Superintendent.
decl ly

New Orleans, Opelousas and Great Western Railroad.

ON and after this date the ferry boat leaves the foot of St. Ann street (Jackson Square) every day, at 7 1/2 A. M. ... [illegible]

G. W. R. BAYLEY ...

PONTCHARTRAIN RAILROAD.

WINTER ARRANGEMENT

ON and after SATURDAY, October 13th, 1866, the trains will leave as follows: ... [timetable illegible]

Fare to and from the lake same day 25 cents.

Passengers for Gentilly Station must notify the Conductor prior to the departure of the train. Fare the same way.

GEO PANDELY, Gen. Superintendent.
nov7 1f

FELIX SARON'S HOUSE. 14 Baronne street NEAR CANAL.

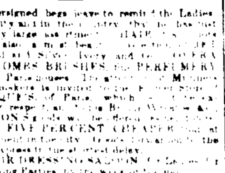

TWENTY-FIVE PER CENT.

Under the Prices of Canal Street.

THE undersigned begs leave to remind the Ladies ... that he has just received a very large assortment of HAIR ... and lengths, ... SETS ... GLASSES, COMBS, BRUSHES, PERFUMERY from the best Paris houses ... at TWENTY FIVE PER CENT CHEAPER than any establishment in the city ...

A large HAIR DRESSING SALOON for ... Balls or Evening Parties, ... Also HAIR CUTTING and CURLING SALOON for Children.

Branch, No. 214 Baronne street ...

FELIX SARON,
dec16 2m
14 Baronne street ...

Removed.

A. F. McLAIN, M. D., Dental Surgeon, has removed from No. 14 Baronne to No. 19 Baronne street, ... opposite side, over J. Bonstillo's Shoe Store, adjoining the Jesuits' Church.

GREAT EXHIBITION AND SALES OF PARIS DOLLS.

RECEIVED a large assortment of handsomely dressed DOLLS and a full supply of various articles, suitable for Christmas and New Year's presents at OFFEN'S WORSTED STORE, Corner Canal and Carondelet streets.

nov30 endtf

Removal.

DR. O. ANFOUX has removed to No. 200 Canal street, between Rampart and Burgundy.

LEEDS'S FOUNDRY,

(ESTABLISHED IN 1825.)

Corner of Delord and Foucher Streets.

WE beg leave to inform our friends and the public generally that we are prepared, as formerly, to manufacture Steam Engines, Boilers, Sugar Mills, Sugar Kettles, Draining Machines, Saw Mills, Cotton Presses, Newel Screws, Gin Gearing, Furnace Mouths, Grate Bars, and all kinds of Plantation and Steamboat Work, and every description of Machinery for the South.

sept14 6m
LEEDS & CO.

Removal.

THE office of the New Orleans, Opelousas and Great Western Railroad has been removed to No. 69 Canal street, near Old Levee street.

GEO W SQUIRES,
Secretary.

JACOB OTT, Carpenter.

Special attention given to REPAIRING of STORES and DWELLINGS.

Cisterns Made and Repaired.

Orders left at 26 Tivoli Circle, or at L. DURAND, corner Toulouse and Chartres streets, promptly attended to.

Private Diseases.

MR. E. GAUDOZ, Druggist, from Paris, informs the public that he has returned from France and can be consulted daily, at his Drug Store corner of Conti and Burgundy streets, where he attends as heretofore, to the treatment of Chronic, Private and Cutaneous Diseases. The most dangerous cases of Syphilis, Ulcers, Sores, Blisters, Eruptions, Pimples, Itching, Rosy Drops, Freckles, Urethral Gonorrhea, Gleets, ... [illegible] ... the Whites, and all diseases of the Genito Urinary organs, of both sexes, are most successfully treated.

Consultation hours from 9 A. M. to 5 P. M.

Dr. Ricord' Opiate and Injection.

The above Preparations are the only ones used by Dr. Ricord for the rapid cure of Gonorrhea and Gleet. For sale by

E. GAUDOZ,
corner Conti and Burgundy streets.

JUDICIAL SALES.

Succession of the late Achille Barthelemy Courcelle, deceased.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS —No 21,155—By virtue of an order of sale rendered ... 1866, and to me directed by the Honorable the Second District Court of New Orleans in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, ... on WEDNESDAY, the second day of January, 1867, at 12 o'clock m., for account of said succession ...

1. THE CLAIM against Mrs. Marie Thérèse Barabinson, wife of Louis Chauchon, for four hundred and fifty dollars ($450.)

2. ALL THE RIGHTS, titles, actions and interest of the succession of Achille Barthelemy Courcelle in a suit instituted by the testamentary executor of said succession against Adèle Beauregard, Fannie Beauregard, Elle Beauregard, Aurore Beauregard and Aurore Boisdoré, born Beauregard, No. 25,552 of the Docket of the said Second District Court, for the recovery of a sum of eleven hundred and seventy five dollars ($1,175).

3. THREE SCRIPS of the New Orleans Mutual Insurance Company:

One for the year 1860 for $10 00
One " 1861 " 00
One " 1862 " 20 00

Terms—Cash on the spot.

HARRY T. HAYS,
Sheriff of the Parish of Orleans.

dec20 24 28 31 jan 2

Succession of the late Mary Virginia Chew, deceased Wife of Martin G. Kennedy.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS —No. 25,627—By virtue of a judgment rendered December 8th and signed December 8th ... and to me directed by the Honorable the Second District Court of New Orleans in the above entitled matter, I will proceed to sell at public auction at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, in the Second District of this city, on SATURDAY, the twelfth day of January 1867, at 12 o'clock m., the following described property, to wit:

A CERTAIN LOT OF GROUND situated in the Third District of this city, in the square bounded by Moreau, Architect, Port and St. Ferdinand streets, measuring twenty six feet three inches front on Moreau street, by a depth of one hundred and thirty-eight feet ... [illegible] ... brick building ... [illegible] ... paved yard, &c.

Being the same property purchased by the deceased from the succession of Catherine Flack, Widow Bernard Bourdin, by act before E. Barnett, Notary ... [illegible]

Terms—Two thousand dollars ($2000) cash and the balance in four equal instalments at six, twelve, eighteen and twenty-four months ... [illegible]

HARRY T. HAYS,
Sheriff of the Parish of Orleans.

dec ... 31 jan 5 12

LEGAL NOTICES.

STATE OF LOUISIANA—SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—Interdiction of Mary Ann Brown, wife of Vincent Bass—No. 27,179—I hereby certify that on the 29th day of September 1866 judgment was rendered in this Court in the matter of the interdiction of Mary Ann Brown, wife of Vincent Bass, in the words following, to wit: ... [illegible] ... Mary Ann Brown be interdicted and that Justin Fremaux be appointed Curator upon giving the necessary ... [illegible]

Judgment rendered September 29th, 1866.

Judgment signed October 12th, 1866.

Signed, W. THOMAS, Judge.

In testimony whereof I have hereunto set my hand and affixed the seal of said Court, at the city of New Orleans, this 22d day of December in the year of our Lord one thousand eight hundred and sixty-six, and in the ninety first year of the Independence of the United States.

P. R. O'RORKE, Clerk.

Succession of Bridget Allen, deceased, Wife of John Gomez

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS, No. 28,576—Whereas John Gomez has petitioned the Court for letters of Administration on the estate of his late wife Bridget Allen, deceased, intestate: Notice is hereby given to all whom it may concern, to show cause within ten days why the prayer of said petitioner should not be granted.

By order of the Court.

P. R. O'RORKE, Clerk.

Succession of L. A. Luxemberg—No. 27,297—In the Second District Court of New Orleans.

THE undersigned curator of the above named vacant succession, B. Redler, No. 53 Chartres street, informs all those persons who may have in their possession any property of said deceased ... [illegible]

L. A. Luxemberg died intestate of yellow fever in this city at a private boarding house No. 67 Dauphine street.

All persons who have any claim against the said succession are hereby notified to present the same on or before the 29th inst. to the said curator, or to his counsel, D. Augustin, No. 106 Exchange Alley.

B. REDLER, Curator,
No. 53 Chartres street.

First Grand Fancy Dress and MASK BALL OF THE Young Men's Crescent Benevolent Association,

AT THE GERMAN'S HALL,

Corner of Bienville street and Exchange Alley,

On Saturday, December 29, 1866.

MANAGERS:

M. Fernandez, Sr.	A. Betat,	Chs. Raines, Jr.
A. Godin	Chas. Leves	P. V. Rempp
M. Fernandez, Jr.	Chas. Lanoux,	E. Gener, Jr.
C. A. Mercier	John Ferrera,	E. Montaout
G. A. Morales	E. Chopin	A. Montaout
Chas. Golin	C. Stomaker,	Leon Wiltz
O. E. Stone,	A. Jacquet,	A. Macaro
W. S. Gowen	E. P. Viaud, Jr.	A. Rouquet,
A. J. Wiltz,	Ed. Lauve,	A. Gardanne.
	J. Estes	

RECEPTION COMMITTEE:

J. C. Gwald,	E. Chopin,	C. Leves
A. Macaro	G. Leclerc	J. A. Wiltz,
John Ferrera,	C. Kasow, Jr.,	P. R. Viaud, Jr.,
C. Stomaker,	F. Gener, Jr.,	A. Gardanne.

FLOOR MANAGERS:

G. A. Mellour,	Wm. Guesnard,	A. Bardell,
Geo. F. Stone,	A. A. Marchand,	A. Rouquet.
A. Betat	P. V. Rempp,	

Gentlemen's Tickets..............$2.

Ladies' tickets ... [illegible]

Positively no ladies' invitations issued after Thursday the 27th inst.

No Ladies ... will be admitted without her personal invitation.

... the Bar, Restaurant and Hat Room will be ... until the 25th December, 1866.

Southern Hospital Association.

"SECOND DISTRICT."

CONTRIBUTIONS of the BAZAAR and FREE GIFT LOTTERY to be held in this city on the first of ... [illegible] ... enterprise of providing comfort for ...

Donations of all articles will be received by—

Mrs. A. BROUSSEAU, 16 Esplanade street
Mrs. W. O. DENEGRE, 107 St Philip street,
Mrs. SAM'L BELL, 12 Dauphine street,
Mrs. E. T. BYRD, 281 Royal street
Mrs. C. E. MAROOR, 34 St Louis street,

Any one willing to contribute work for this object will be furnished with materials on application to any one of the ladies mentioned.

Burke & Co.

Glendy Burke...Geo. Bacon Burke....Carneal Burke.

BANKERS No 54 Camp street. Dealers in Foreign and Domestic Exchange. Collections made and Remittances promptly attended to. Draw on Merchants' National Bank, New York; Bank of Liverpool, England.

Moet & Chandon Champagnes.

ANTHONY OECHS,

73 Old Street..............New York.

Sole Agent for the United States and the Canadas, for Moet & Chandon's SILLERY, first quality.

" " FLEUR DE SILLERY,
" " VERZENAY,
" " GRAND VIN ANGLAIS, very dry
" " GRAND VIN IMPERIAL, Green Seal.

Having accepted the Sole Agency for the State of Louisiana, for the above celebrated WINES, we are prepared to supply the Trade at the New York Agency prices, with cost of transportation, at the same time we will receive orders for direct importation, delivered as may be desired. These Wines are well known, and the prices being uniform, the purchaser may feel assured that the price list will be strictly adhered to under any and all circumstances.

G. M. BAYLY & CO.,
61 Common street.
nov8 6m

J. A. BLAFFER & CO.,

(SUCCESSORS TO WILLIAM MASSEY)

SOLE AGENTS FOR MASSEY, HUSTON & CO.'S

XX DRAUGHT ALE.

FRESH SUPPLIES RECEIVED BY EVERY arrival from Philadelphia and New York.

Merchants, Barrooms, Hotels, Clubs and Families supplied on demand with this superior Ale in Barrels, Half Barrels and Bottled.

BOTTLERS supplied in quantities to suit, at Lowest rates.

Country Orders solicited and promptly attended to.

BOTTLING HOUSE, Nos. 26, 28 and 30 BIENVILLE STREET.

WHOLESALE DEPOT, No. 88 NEW LEVEE STREET.

OPENING! OPENING!!

C. JAUBERT & CO,

20......CHARTRES STREET......20

WHOLESALE DRY GOODS.

THE attention of City and Country dealers is called to their immense and varied Stock of FOREIGN and DOMESTIC GOODS which they are now receiving and offer at prices which defy competition.

sept25 3m

Notice.

THE undersigned have formed a copartnership under the style of SMITH & RELF for the purpose of carrying on the COAL business.

JOHN E. SMITH,
J. MILTON RELF.

Office corner Carondelet and Gravier street.

DANL. COBB / THOD. COBB	FORRESTER DOLHONDE
Cobb, Dolhonde & Co., Cotton and Tobacco Factors, Commission and Forwarding MERCHANTS, New Orleans, La.	Cobb, Dolhonde & Co., General Commission & Forwarding Merchants, St. Louis, Mo.

Orders are solicited for the purchase and sale of Cotton, Sugar, Molasses, Cider, Groceries, Western Produce, Grain, ... Hay, Naval Stores, Bagging Rope, Tobacco, ... &c. which will receive our best personal attention.

Cash Advances will be made on shipments of the above articles to our address, or to our friends in New York, Messrs. Hutchinson & Cobb, 52 Broadway.

L. T. CUNNINGHAM & Co., New Orleans, La.	ROBERT MOORE & SONS, Cincinnati, O.

L. T. Cunningham & Co.,

166 Gravier and 17 Union Streets,

DEALERS in Steam Engines and Machinery of all kinds for Plantations, Railroads and Steamboats, and will also keep constantly on hand, Saw Mills, Corn Mills, Powers, etc. Contracts made for Locomotives and Steamboat Machinery.

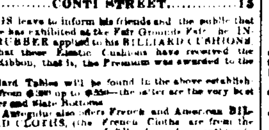

B. ANTOGNINI,

Billiard Table Manufacturer.

15..........CONTI STREET..........15

BEGS leave to inform his friends and the public that he has exhibited at the Fair Grounds Fair the INDIA RUBBER applied to his BILLIARD CUSHIONS and that these Elastic Cushions have received the Blue Ribbon, that is, the Premium was awarded to the same.

Billiard Tables will be found in the above establishment from $250 up to $550—the latter are the very best Rubber and Slate Bottoms.

Mr. Antognini also offers French and American BILLIARD CLOTHS (the French Cloths are from the celebrated manufactory of Elbeuf) and everything to the Billiard Table line. Ten Pin Alley Balls complete Lignum Vitae and Marble Cylinder Bottles.

Persons from the country wishing to buy BILLIARD TABLES, will please apply, in writing to Mr. Antognini, and inform him by letter, how much they intend to pay for a Billiard Table. Their orders will be as promptly attended to as if they were in the city.

Mr. Antognini having a complete Steam Engine, undertakes the Sawing of Marble or Slate Tables, for the purpose of making small-sized Billiard Tables out of the same.

Parties desirous of bargaining Old Billiard Tables for new ones, will please call on Mr. Antognini, who will deal with them on reasonable terms.

GREENBACKS ARE GOOD! BUT

ROBACK'S BITTERS, after years of experience and trial, have proven to be the best remedy extant for all complaints where a tonic and stimulant are required. They never fail to strengthen the weak, impart vigor to the strong, and in all respects restore shattered and broken-down constitutions. No remedy has been received with as much favor as Roback's Stomach Bitters. In Chicago

OVER 50,000 bottles were sold by one drug house in the past year. It is admitted by our most learned physicians that Dr. ROBACK'S STOMACH BITTERS combine the properties of a gentle laxative, an efficient anti-bilious agent, and the best stomachic known to the world. ROBACK'S BITTERS should be used by convalescents to strengthen the prostration which always follows acute disease. In the

BILIOUS districts of the West and South there has, for a long time, been much needed an article of STOMACH BITTERS, which, if taken in proper quantities, and at the proper time, are a sure preventive of Bilious Fever, Fever and Ague, Liver Complaint, Dyspepsia, Indigestion, Jaundice, Kidney Complaint, and all diseases of similar nature, and are better as a preventive for bilious derangement, regulating

AND strengthening the system, and giving tone to the digestive organs, than any other known remedy. Now that the war is over, there will be thousands seeking homes in the South. No person who values his life should go there without having constantly at hand the BITTERS, as a safeguard against epidemic and maladies engendered by miasma and polluted water. Travelers and all residents of the rank river-bottom

COUNTIES of the West and South, and the valley of the Mississippi and its tributaries, should provide themselves with the BITTERS. There is probably no one disease to which mankind are afflicted which is the source of so many ailments as dyspepsia, or as it is more commonly called Sour Stomach, and there is no more certain remedy than Roback's Stomach Bitters. They are never known to fail.

KING CHOLERA has always been much dreaded by the public, and people have resorted to all manner of medicines to arrest the progress, but with little success. A sure cure and preventive is to be found in the use of Dr. ROBACK'S SCANDINAVIAN REMEDIES. Keep the bowels open with the Pills, and invigorate the system by free use of the Stomach Bitters, or, if the blood be thin, use the Purifier.

SUCH an invaluable remedy should be kept in every family. Keep the system in full vigor and nothing is to be feared from disease or cholera. THE OLD RELIABLE. Do not be deceived by purchasing any of the quack nostrums under the various names of Bitters. Purchase none other but Dr. ROBACK'S STOMACH BITTERS, which are compounded of the purest drugs, and in which the afflicted can rely.

ARE

BETTER!

PRINCE, WALTON & COMPANY,

(Successors to C. W. Roback,)

SOLE PROPRIETORS,

Nos. 56, 58, 60 and 62 East Third Street,

CINCINNATI, O.

Are Sold by all Druggists and Dealers in Patent Medicines

EVERYWHERE.

BARNES, WARD & CO
JAMES GONEGAL,
J. E. MAUNSELL & CO.,
New Orleans.

SOMETHING NEW UNDER THE SUN!

A NEW ERA IN MEDICINE.

Let the Suffering and Diseased read the following.

Let all who have been given up by doctors, and spoken of as incurable, read the following.

Let all who can believe facts and can have faith in evidence, read the following.

Know all men by these presents, that on this, the Twentieth day of June, in the year of our Lord, One Thousand Eight Hundred and Sixty-six, personally came Joseph Haydock, to me known as such, and being duly sworn, deposed as follows: That he is the sole General agent for the United States and dependencies thereof for preparations or medicines known as MAGGIEL'S PILLS and SALVE, and that the following certificates are verbatim copies to the best of his knowledge and belief.

JAMES SMEITHE,
Notary Public,
Wall Street, New York.

[L S]

DR. MAGGIEL: I take my pen to write you of my great relief and that the awful pain in my side has left me at last—thanks to your medicine. Oh, Doctor, how thankful I am that I can get some sleep. I can never write it enough. I thank you again and again, and am sure that you are really the friend of all sufferers. I could not help writing to you, and hope you will not take it amiss.

JAMES MYERS,
116 Avenue D.

This is to certify that I was discharged from the army with Chronic Diarrhea, and have been cured by Dr. Maggiel's Pills.

WILSON HARVEY,
New York, April 7, 1866.
27 Pitt street.

The following is an interesting case of a man employed in an Iron foundry, who in pouring melted iron into a flask that was damp and wet, caused an explosion. The melted iron was thrown around and on him in a perfect shower, and he was burned dreadfully. The following certificate was given to me by him about eight weeks after the accident:

New York, Jan 11, 1866.

My name is Jacob Hardy. I am an iron founder, I was badly burned by hot iron in November last; my burns healed, but I had a running sore on my leg that would not heal. I tried Maggiel's Salve, and it cured me in a few weeks. This is all true and any body can now see me at Jackson's Iron Works, 30 Avenue D.

J. HARDY,
119 Goerick street.

EXTRACTS FROM VARIOUS LETTERS

"I had no appetite; Maggiel's Pills gave me hearty one."

"Your Pills are marvelous."

"I send for another box, and keep them in the house."

"Dr. Maggiel has cured my headache that was chronic."

"I gave half of one of your pills to my babe for cholera morbus. The dear little thing got well in a day."

"My nausea of a morning is now cured."

"Your box of Maggiel's Salve cured me of noises in the head. I rubbed some of your Salve behind my ears and the noise left."

"Send me two boxes; I want one for a poor family."

"I enclose a dollar; your price is twenty-five cents, but the medicine to me is worth a dollar."

"Send me five boxes of your Pills."

"Let me have three boxes of your Salve by return mail."

I have over two hundred such testimonials as this, but want of space compels me to conclude.

J. MAGGIEL, M. D.

MAGGIEL'S PILLS AND SALVE.

Are sold in New Orleans by BARNES, WARD & CO.

FOR BILIOUS DISEASES

Nothing can be more productive of cure than these Pills. Their almost magic influence is felt at once, and the usual concomitants of this most distressing disease are removed. These remedies are made from the purest

VEGETABLE COMPOUNDS.

They will not harm the most delicate female, and can be given with good effect, in prescribed doses, to the youngest babe.

FOR CUTANEOUS DISORDERS

And all eruptions of the skin the SALVE is most invaluable. It does not heal externally alone, but penetrates with the most searching effects to the very root of the evil.

DR. MAGGIEL'S PILLS

Invariably cure the following diseases:

Asthma,	Headache,
Bowel Complaints,	Indigestion,
Coughs,	Influenza,
Colds,	Inflammation,
Chest Diseases,	Inward Weakness,
Costiveness,	Liver Complaint,
Dyspepsia,	Lowness of Spirits,
Diarrhea,	Ringworm,
Dropsy,	Rheumatism,
Debility,	Salt Rheum,
Fever and Ague,	Scalds,
	Skin Diseases.

Each Box contains Twelve Pills.

ONE PILL IS A DOSE.

[EXTRACT]

"ACADEMY OF MEDICINE, ... J. Maggiel's Pills are admitted by the Academy ... grains to the ounce of Magendie ... added to the Salve."

"December 20th, 1864.—Sample ... Salve as tested, shows ... grains to the ounce ... Salve. Admitted. Special license only."

NOTICE.—None genuine without the engraved trade-mark around each pot or box, signed "DOCTOR J. MAGGIEL, New York," to counterfeit which is felony.

Sold by all respectable Dealers in Medicines throughout the United States or Canada at 25 cents per box or pot.

E. RICHARD,

BILLIARD TABLE MANUFACTURER

160........St. Anne street........160

NEAR CORNER ... RAMPART

BEING on the point of removing, ... very moderate prices, ... SIX POCKET, FOUR POCKET and CAROM ... Cushions, style, made of Rosewood, ... Marble or Slate Beds, furnished with ... KER'S CUSHIONS, the best ... D ...

Has also on hand Cues, Balls, ... Leathers, Chalk; in short, everything in ... line.

Orders by mail carefully attended to ...

E. RICHARD, Box 1719, P. O.

Carpet Warehouse,

19..........CHARTRES STREET..........19

WE HAVE JUST RECEIVED, per steamship Mexican, a large invoice of English Velvet, Brussels, and Tapestry, Rugs, etc.

FLOOR OIL CLOTHS in every width ...

TABLE AND PIANO COVERS, Cloths, Stair Rods, Hair Cloth, Cornices, Bands, etc. etc.

CURTAIN MATERIALS, Loops, Gimps, Cornices, Bands, etc. All offered at the lowest market prices by

A. BROUSSEAU & CO.